

Le concessionnaire modifie le prix du véhicule après signature

Par Lexy2004, le 06/10/2022 à 12:10

Bonjour à tous,

Je suis en litige avec mon concessionnaire pour l'achat d'un véhicule neuf.

J'ai signé en février 2022 un bon de commande d'une valeur de 33 000 euros pour une Audi Q2. Nous avons eu plusieurs différents suite à un retard de livraison, une non communication, bref. ce qui fait que nos relations ne sont plus au beau fixe.

Il y a un mois, je suis venue demander un changement dans mon bon de commande (passer de l'édition Advanced à S-Line, juste de la carrosserie). Nous avons fait le changement sur place et il avait été démontré que ce changement ne coûterait que 400 euros (dont une option serait à décompter car déjà comprise dans la S-Line, donc +- 200 euros).

Le concessionnaire a généré un nouveau bon de commande avec le changement, m'a demandé de ne pas prendre en compte les montants présents car ça ne reflétait pas les réductions que j'avais eu lors de mon achat, et l'a envoyé directement au siège social, sans que je ne signe quoi que ce soit. J'avais juste donné mon accord oralement pour une modification de moins de 400 euros (je l'ai d'ailleurs répété dans nos échanges de mails). Il m'avait dit qu'il m'enverrait une confirmation par mail du montant exact, soit +- 200 euros.

Or aujourd'hui, le concessionnaire m'est revenu en me disant que la facture s'élevait dorénavant à 35 000 euros, soit 2 000 euros de plus que la facture initiale, suite au changement. Cependant, je ne suis pas d'accord de payer ce montant étant donné que je n'avais accepté la modification que parce que ça coûterait moins de 400 euros. Il n'a jamais été mention des 2000 euros quand je suis venue en concession faire le changement.

Que puis-je faire ? Puis-je refuser purement et simplement la nouvelle facture ? En sachant que le véhicule est maintenant en production et donc impossible d'annuler la modification.

Merci d'avance et belle journée.

Par Marck.ESP, le 06/10/2022 à 12:15

Bonjour

Quelles pièces justificatives avez vous en main ,? Avez vous signé un nouveau bon de commande ?

Par Lexy2004, le 06/10/2022 à 12:19

Bonjour,

Je n'ai pas signé le nouveau bon de commande. Je n'ai pas non plus de pièces justificatives, je leur demande par mails depuis des semaines, et rien. J'ai juste reçu un mail de leur part me disant que la nouvelle facture s'élevait à 35 000 euros.

La seule pièce qu'ils ont en leur possession est le nouveau bon de commande qu'ils ont généré quand je suis passée en concession pour effectuer le changement. Sauf que les montants étaient faux étant donné qu'ils ne prenaient pas en compte les réductions que j'avais eu quand j'ai signé en février. Ils m'ont d'ailleurs dit de ne pas regarder aux montants, qu'ils envoyaient "juste" le nouveau bon de commande au siège social pour envoyer la modification à la production.

Merci.

Par Visiteur, le 06/10/2022 à 12:30

Bonjour,

Seul le bon signé fait foi.

Vous pouvez donc exiger la livraison selon votre commande initiale et au prix prévu sur ce premier bon de commande. Les promesses orales sont sans valeur juridique.

Par Marck.ESP, le 06/10/2022 à 12:30

Ce nouveau bon de commande ne vous a jamais été remis ?

Dans ce cas, rapprochez vous d'une association de consommateurs...

Disposez vous d'une assurance defense-recours ?

Par Lexy2004, le 06/10/2022 à 13:53

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Je n'ai jamais reçu le nouveau bon de commande, non. Je l'ai pourtant demandé à deux reprises. Ils l'ont envoyé au siège social sans ma signature.

Le problème est que la voiture est déjà partie en production donc la modification sera faite.

Sont-ils alors en droit de me réclamer le prix de la nouvelle facture, même si je ne l'ai pas signé et qu'ils ont envoyé en production sans mon accord ?

Merci.

Par Visiteur, le 06/10/2022 à 13:58

Pour le moment la voiture en production ne vous concerne pas. Elle n'a été commandée par personne et vous n'avez pas à la payer.

Par Lexy2004, le 06/10/2022 à 17:49

Merci pour vos réponses.

Mais quelles sont mes solutions si je veux garder cette voiture ? Sans payer les 2000 euros supplémentaires si possible.

Sont-ils d'ailleurs en droit de me refuser la vente du véhicule si je ne paye pas cette somme ?

Merci et belle soirée.

Par Marck.ESP, le 06/10/2022 à 18:01

Je n'irai pas jusqu'à affirmer que personne n'a commandé ce véhicule, la concession l'ai fait, sous un dossier au nom de Lexy,

Lexy, ces liens vous intéresseront

https://www.auto-pratique.fr/livraison-non-conforme-comment-reagir.html

https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Achat-d-unvehicule-neuf

Disposez vous d'une assurance défense-recours ?

Personnellement, je ferais un courrier en R/AR au directeur des ventes de la marque en exigeant que le véhicule soit conforme au modèle commandé OU qu'un remise commerciale soit accordée pour compensation.

Ce ci vous sera utile s'il devait y avoir une suite juridique.

Par P.M., le 06/10/2022 à 20:30

Bonjour,

Une garantie défense recours n'agira pas pour un tel problème à la différence d'une protection juridique couvrant ce genre de litige...

Par Visiteur, le 06/10/2022 à 20:35

Hors négociation amiable, vous avez le choix entre :

- -exiger la livraison du véhicule initial selon bon de commande signé au prix initial
- -accepter de payer le véhicule modifié, avec le nouveau prix.

On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

Par Marck.ESP, le 06/10/2022 à 20:40

[quote]

Une garantie défense recours n'agira pas pour un tel problème à la différence d'une protection juridique couvrant ce genre de litige...[/quote]

Exact P.M, lapsus dû à mon contrat qui a cette double fonction.

-accepter de payer le véhicule modifié, avec le nouveau prix.

Je pense au contraire que Lexy, qui semble vouloir conserver ce véhicule, pourrait négocier sur la base de la livraison non conforme au bon de commande et aux informations donner par le commercial.

Et lorsqu'on s'adresse au directeur des ventes, on obtien souvent quelque chose.